

Réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2023

Le quinze mars deux mil vingt-trois, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Patrick CARTIER, Juliette DELAVALLE, Dominique GIRET, Anne-Sophie GUICHET, Benoît LALÈRE, Marie LE CHAPELAIN, Virginie LÉONARD, Line MARCHÉ, Béatrice MORIN, Mélanie MOUSSION, Stéphane RICHARD.

Étaient absents et excusés : Angélique DUMOULIN (pouvoir à Dominique GIRET), Vaianu FENUAITI, Julien GUIBERT, Isabelle HEHUNSTRE (pouvoir à Patrick CARTIER), Pascal MORIN (pouvoir à Mélanie MOUSSION), Romain MORIN (pouvoir à Marie LE CHAPELAIN), François SABOURIN (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET).

Date de convocation 06 mars 2023

Secrétaire de séance : Patrick CARTIER

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, une présentation des missions et des actions menées par l'association de jumelage CAJCA lors du voyage effectué fin 2022 est proposée à l'assemblée. Cette présentation est menée par Mmes Christine NOUZILLE, Présidente et Nicole GATINEAU, Secrétaire.

Ce jumelage existe depuis plus de 30 ans et est à l'initiative de Mme Josette MOINARD, notifiée par une convention signée en avril 1996.

Les principales missions sont des missions de service public, actions mises en place pour la population d'Anié (ville jumelée avec Coulon) en fonction de leurs besoins.

Le financement du CAJCA repose essentiellement sur les recettes collectées des manifestations organisées par les membres (collecte de ferraille, marchés de juin et de Noël...) et aussi par une subvention versée par la commune de Coulon (1€/hab). Il y a aussi les cotisations des adhérents et des dons.

Les actions menées sont les suivantes :

- **Ecole** : Les classes sont surchargées et se font sous les arbres, sous les taules ou sous les apatams. Il peut y avoir jusqu'à 106 élèves par classe avec une température avoisinant les 35°. Il y a aussi des bâtiments en dur avec des claustras troués afin de permettre à l'air de passer. L'association offre des tables-bancs et des tableaux à craies. Une bibliothèque baptisée « Espace Coulon » est susceptible de devenir une médiathèque dans les années à venir
- **Cours d'alphabétisation** : Ils existent depuis 2007 à la demande des femmes. En 2022, il y avait 200 apprenants, chiffre qui est en augmentation, car en 2023, il y a 70 apprenants de plus. Ces cours sont répartis en 8 classes avec 1 et 2 niveaux avec des séances de lecture et de calcul. C'est une action très importante car cela permet aux femmes de gagner en autonomie afin de pouvoir gérer des petits commerces
- **Agriculture et maraîchage** : Visite des maraîchers dont les terres représentent 4 hectares. Les récoltes n'ont pas été bonnes en 2021 et difficultés en 2022 liées aux inondations et à la panne de la pompe pour alimenter en eau.
- **Les latrines** : Certaines latrines sont en bon état et bien tenues, d'autres pas. Il y a un besoin énorme notamment dans les écoles. Par manque de latrines, les gens continuent à déféquer à l'air libre ce qui est vecteur de nombreuses maladies.
- **Electricité** : Trois quartiers sont déjà équipés mais ce n'est pas suffisant.
- **Eau potable** : En 2014, avec l'appui de l'Europe, des quartiers ont pu être équipés de canalisations (4166 mètres linéaires) et de 19 bornes fontaines. En 2016, l'ADJAC (Association de Développement du Jumelage Anié-Coulon) a demandé de continuer cette installation et en 2018, elle a demandé à la commune de Coulon d'être porteur de ce projet par des subventions (notamment de l'agence de l'eau Loire Bretagne) versées à ce titre. Les bornes fontaines sont très bien entretenues, très propres. C'est un véritable confort pour les femmes et les enfants, l'absentéisme à l'école a baissé et donc diminution des maladies hydriques. Le problème à venir qui se pose est l'approvisionnement en eau avec le réchauffement climatique.

Un énorme problème persiste, celui du traitement des déchets car il n'y a aucun ramassage, les plastiques sont très présents dans la nature.

En 2023, les projets dans le secteur de l'agriculture, l'alphabétisation, les aides aux écoles (fourniture de tables-bancs) se poursuivent. Un manque de bois pour la fabrication des tables-bancs est constaté. L'achat d'un groupe électrogène serait souhaitable dont le coût est de 5 000€. Aussi, un projet sportif plus précisément un terrain multisport est en cours de réflexion.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – FINANCES

1-1 : TARIFS 2023 : Redevance stationnement camping-cars : modification

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 20 juin 2022 relative aux tarifs et modalités de recouvrement de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2023,

M. Dominique GIRET, 1^{er} adjoint, informe que la taxe de séjour pour les emplacements dans des aires de camping-cars est passé de 0,90€ à 1€.

M. Dominique GIRET, 1^{er} adjoint, rappelle que cette délibération a été reçue à la mairie mi-janvier alors que les tarifs 2023 avaient été votés mi-décembre 2022.

Donc, il convient de modifier les tarifs en prenant en compte cette hausse et propose les tarifs suivants :

- Stationnement 1 nuit + 10 cts **soit 12,90€** au lieu de 12,80€
- Stationnement 2 nuits + 20 cts **soit 24,20€** au lieu de 24€
- Stationnement 3 nuits + 30 cts **soit 33,30€** au lieu de 33€
- Stationnement 7 nuits + 70 cts **soit 70,70€** au lieu de 70€
- Prolongation stationnement jour : + 10 cts **soit 5,40€** au lieu de 5,30€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ces nouveaux tarifs en prenant en compte la hausse de la taxe de séjour pour l'année 2023.

1-2 : TARIFS 2023 : Camping municipal : tarif par nuit – modification

Considérant la délibération du 22 décembre 2022 relative aux tarifs 2023 des prestations touristiques et plus précisément sur les tarifs du camping municipal,

M. Dominique GIRET, 1^{er} adjoint, précise qu'il existe 2 tarifs par nuit actuellement :

- Forfait 1 pour 2 personnes /1 voiture/caravane ou tente/camping-cars à 14€ par nuit
- Forfait 2 pour 2 personnes /1 voiture/caravane ou tente/camping-cars/électricité à 17,50€ par nuit

Dans un souci de gestion de « barrière » entre la basse et haute saison, M. Dominique GIRET, 1^{er} adjoint, propose de fixer un tarif unique pour l'année tout compris, par nuit soit pour 2 personnes/1 voiture/caravane ou tente/camping-cars/électricité à 17,50€.

Donc, il convient de supprimer le forfait à 14€.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce tarif unique pour l'année 2023.

2- PERSONNEL COMMUNAL

2-1 : CDG 79 – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 2 à la Convention

Madame la Maire rappelle, que la commune de Coulon adhère depuis un certain nombre d'années au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition de la collectivité des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Lors de réunion en date du 12 décembre 2022, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

2-2 : Renouvellement contrat PEC/CUI rattaché aux services techniques

Par délibération du 22 mars 2022, le conseil municipal a validé le recrutement d'un agent dans le cadre d'emploi aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée d'un an.

Madame la Maire rappelle qu'il s'agit d'un contrat de travail de droit privé visant à aider les personnes sans emploi ou ayant des difficultés sociales et professionnelles particulières à retrouver du travail. Il permet au salarié concerné de bénéficier d'un accompagnement spécifique et de développer des compétences.

Cet agent recruté sur ce poste donne entière satisfaction et compte tenu de la charge de travail actuelle au sein des services techniques, Madame la Maire propose de renouveler son contrat aidé pour 6 mois soit du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 dans les mêmes conditions que son contrat initial.

Aussi, Madame la Maire précise que l'aide de l'Etat est de 50%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à cette décision.

2-3 : Dispositif « Argent de poche »

Marie LE CHAPELAIN, 2^{ème} adjointe, expose que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe sur le plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes reçoivent une indemnisation.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience,
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants),
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents,
- Découvrir les structures municipales,
- Découvrir des métiers,
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Les modalités sont les suivantes :

- Chaque mission est d'une durée d'une ½ journée soit 3h30mn (dont 30mn de pause),
- L'indemnisation est fixée à 15€ par mission
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus,
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité,
- Une autorisation parentale est exigée pour les jeunes mineurs

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Aide à l'entretien des espaces verts,
- Petits travaux de peinture, bricolage, nettoyage de matériel.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal jugeant tout l'intérêt de ce dispositif approuve sa mise en place sur la commune selon les modalités présentées et décide de consacrer un budget de 1200€ au titre de l'année 2023.

2-4 : Dispositif « chantier jeunes loisirs »

Marie LE CHAPELAIN, 2^{ème} adjointe, explique que les chantiers jeunes s'inscrivent dans le cadre du dispositif interministériel « Chantiers à caractère éducatif Ville, Vie, Vacances » dans une approche de prévention éducative et de développement de l'autonomie des jeunes. Ce dispositif est à l'initiative du centre socioculturel du Marais qui souhaiterait la participation financière de la commune pour sa mise en œuvre.

Ces chantiers loisirs jeunes consistent à réaliser des petits travaux tels que :

- Entretien
- Revalorisation de mobilier,
- Nettoyage,
- Aménagement,
- Jardinage...

Ces missions sont effectuées entre jeunes âgés de 11 à 17 ans pendant les congés scolaires, encadrés par les animateurs, bénévoles, élus et agents municipaux des services techniques. C'est également un travail intergénérationnel et une certaine éducation à la citoyenneté. Et c'est enfin la découverte et l'appropriation de leur commune, la défense de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine collectif.

A la fin de chaque chantier, les jeunes auront une gratification par matinée de travail qui seront placés sur le compte du secteurs jeunes à leurs noms. Cette gratification leur permettra de réduire le coût des activités auxquelles ils souhaitent participer.

La municipalité souhaite en effet encourager et soutenir ces projets en partenariat avec le Centre socioculturel du Marais via l'établissement d'une convention cadre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal jugeant tout l'intérêt de ce dispositif autorise Madame la Maire à signer la convention de cadrage pour la mise en œuvre des chantiers jeunes loisirs avec le centre socioculturel du Marais présentées et décide de consacrer un budget de 960€ au titre de l'année 2023.

3- QUESTIONS DIVERSES

3-1 : Travaux-Grands projets

3-1-1 : Modification du plan de financement pour la reconstruction des ateliers techniques municipaux

Par délibération en date du 22 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif à la reconstruction des ateliers municipaux et le plan de financement de l'opération pour un budget total de 1 050 896,10€ HT et en contrepartie des demandes de subventions et un autofinancement de la commune à la hauteur des dépenses prévues.

A la demande des services de l'Etat, ce plan de financement doit être modifié car les frais de consultation « maîtrise d'œuvre et travaux » d'un montant de 2 000€ ne sont pas éligibles à la DETR et à la DSIL. De plus, cette opération peut prétendre à l'octroi de la subvention lié au programme FEDER-FSE+ 2021-2027 (objectif 5 de l'axe territorial) pour un montant de 50 000€.

Ainsi, il était proposé aux conseillers municipaux de modifier le plan de financement comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
objet	montant HT	nature	montant
travaux de reconstruction (stade APD)	954 040,00	État - DETR	300 000,00
honoraires MO	85 863,60	État - DSIL	100 000,00
honoraires SPS	2 970,00	Département	86 693,00
honoraires CT	2 535,00	Agglo	98 928,00
honoraires géomètre	1 137,50	FEDER-FSE +	50 000,00
honoraires étude géotechnique	2 350,00	Autofinancement commune	413 275,10
TOTAL HT	1 048 896,10		1 048 896,10
TVA 20 %	209 779,22		
TOTAL TTC	1 258 675,32		

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du plan de financement de reconstruction des ateliers municipaux conformément au tableau joint et autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et à déposer des demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels.

3-2 : Patrimoine-Immobilier

3-2-1 : Acquisition terrain « les Petits Près »

Le conseil municipal a acté par délibération lors de sa séance du 27 octobre 2020, l'achat d'une partie du terrain AD n°1 appartenant à Monsieur Yves GELOT.

Madame la Maire rappelle que cette acquisition permettrait d'une part de créer une voie d'accès pour les terrains anciennement desservis par le droit de passage (situé au nord de la parcelle AD n°13- route de Benet vendu par la commune) et d'autre part de créer une zone tampon pour la collecte des eaux pluviales des différents lotissements créés sur ce secteur.

Il s'avère que ce terrain constituait il y a plusieurs années une décharge et qu'il est pollué à ce jour.

Madame la Maire précise que ni la commune, ni Monsieur Yves Gelot souhaitent établir un audit pollution et que la commune n'a pas d'autres projets pour ce terrain que d'y faire un chemin.

C'est la raison pour laquelle, afin d'éviter tout conflit ultérieur concernant cette acquisition, la commune s'engage à prendre les dispositions suivantes :

- *La commune est avertie que le terrain de Monsieur GELOT constituait il y a plusieurs années une décharge et que ce terrain est donc pollué à ce jour ;*
- *La commune déclare avoir conscience que même si elle achète le terrain en l'état et sans audit pollution préalable, et dans la mesure où un jour elle serait dans l'obligation de dépolluer pour quelque raison que ce soit, cette dépollution serait à sa charge et seule sa responsabilité serait engagée.*
- *La commune déclare enfin et dans la mesure où il existerait sur ledit terrain de potentiels déchets non traités, qu'elle serait responsable des déchets abandonnés sur le site, et qu'il lui appartiendrait donc d'en assurer la gestion jusqu'à leur élimination ou leur valorisation finale conformément à l'article L 541-2 du Code de l'Environnement.*

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal jugeant de l'utilité de cette acquisition, décide d'acheter le terrain cadastré section AD n°1 pour la somme de 1 500€ à Monsieur Yves GELOT en l'état en tenant compte des points décrits ci-dessus, les frais de bornage et les honoraires de notaire

étant à la charge de la commune et autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3-3 : Conseil municipal

3-3-1 : Conseil d'écoles : modification de la composition

Madame la Maire rappelle que par délibération du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité 2 représentants au conseil d'écoles :

- Mme LE CHAPELAIN
- Mme FENUAITI Vaianu

Mme FENUAITI Vaianu n'étant plus disponible pour assurer cette fonction, Madame la Maire demande aux membres si quelqu'un est intéressé pour la remplacer, M. LALERE Benoît se porte candidat.

Dans un souci de simplification, sur proposition de Madame la Maire et avec l'accord de l'ensemble des élus, cette élection a lieu à mains levées.

Est élu à l'unanimité M. LALERE Benoît

3-4 : Culture-animation

3-4-1 : Programmation et demande de subventions

Aussi, fidèle à sa volonté de proposer des spectacles gratuits en espace public à destination des coulonnais et des visiteurs, la commune de Coulon a souhaité organiser des animations tout au long de l'année inscrites dans sa programmation culturelle 2023 tels que :

- Dans le cadre de l'inauguration de restauration des quais puis de la mise en lumière « Petite Cité de Caractère » de la commune de Coulon prévue le samedi 08 avril prochain les animations seront assurées par :
- Jazz Combo Box « Scratch de rue » de la compagnie des Résonnables située à Niort
- et la compagnie OPUS.

Puis, le 18 juin, la compagnie EGO, et le photographe Darri, en partenariat avec Coulon et Magné proposeront un parcours original de Magné à Coulon, emmené par des jeunes de nos communes, alliant hip hop à la photo artistique. Cette exposition restera en place au moins tout l'été.

- L'ouverture de la 5^{ème} saison : 3 Spectacles organisés par la CAN (1 des 3 est pris en charge à 50 % par la commune... le moins cher des 3 Le groupe de blues).

Un Conte musical sur le jazz « Une trompette dans l'espace ».

- Le Concert « Elle et les Jeans »,
- Le groupe Les jack Daniels puis le Très grand conseil mondial des clowns « les matapestes » dans le cadre de la fête du centre social.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette programmation et décide de solliciter une aide du Département au titre du dispositif « soutien à la diffusion culturel en milieu rural » d'un montant de 60% de la dépense pour les spectacles Spectacle Jazz Combo Box « Scratch de rue » Spectacle « l'empreinte », et spectacle une trompette dans l'espace, soit une subvention de 3 561€, le montant de ces animations étant de 5 935€.

4- RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations que vous lui avez accordées par délibération en date du 26 mai 2020, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

- 4-1 : Droit de Préemption Urbain** : la Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	adresse	propriétaire
Maison d'habitation	AB 34 (moitié)	9 allée Victor Bordet	VALENTIN Sébastien
Maison d'habitation	C 436	5 impasse André Savariau	GUILLEMET Agnès
Terrain à bâtir	AD 127	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 134 + AD 137	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 130	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 125	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 126	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Maison d'habitation	AC 64	3 Hameau du Pas Fagnoux	VANDE WOESTYNE Vincent et Peggy
Terrain à bâtir	AD 135	Route de Benet	SARL VILLAREAL

5- INFORMATIONS DIVERSES

5-1 : Projet village seniors : Nouvelle discussion avec le porteur de projets VILLADIM et avec la SEMDAS. L'idée est d'affiner le programme financier de ce projet.

5-2 : Parcours « Vélo Francette » : Le Département a demandé de nettoyer le secteur qui est prévu dès que l'eau aura baissé, souhait avant l'été.

5-3 : Conseil municipal : Proposition de visite du musée Bernard d'Agesci à l'ensemble du conseil le 22 juin à 18h. La séance de conseil municipal prévue à cette date est décalée au 20 juin. Madame la Maire propose d'avancer l'heure du prochain conseil municipal du 13 avril à 19h30 au lieu de 20h compte tenu de l'ordre du jour qui sera chargé avec notamment le vote des budgets

5-4 : AVAP (Aire de mise ne valeur de l'Architecture et du Patrimoine) : la commune a été sollicitée par la Préfecture pour évoquer le SPR (site patrimonial remarquable), il s'agit de constituer la commission communale. La CAN, ayant la compétence devrait revenir vers la commune à ce sujet.

5-5 : CRER : Le projet avance, attente d'un retour de leur part concernant l'étude du chauffage à chaudière à bois qui alimenterait les ateliers techniques, l'école et la salle des fêtes.

5-5 : Schéma cyclable/CAN : La CAN va voter son schéma cyclable concernant le développement des mobilités douces. L'agglomération se chargerait de la maîtrise d'œuvre et financerait une partie du reste à charge (le % de participation reste à définir). La commune de Coulon est concernée par 3 jonctions, en direction de Magné, de Benet et du Vanneau Irleau. La CAN demande à la commune de prendre position sur les propositions.

5-6 : Guide PCC : La commune a l'opportunité de réaliser un guide parcours du patrimoine en lien avec les Petites Cités de Caractère. L'idée est d'identifier 12 à 15 éléments du patrimoine à mettre en scène par des croquis, photos...

5-7 : Etude programmation touristique : Suite au courrier envoyé à l'ANCT concernant une demande d'accompagnement sur la revitalisation touristique de la commune et au retour positif à notre demande, une réunion de cadrage a eu lieu le 24 février en présence des services de la DDT et des cabinets d'études retenus : O+ et IN EXTENSO. Ils engagent leur travail d'identification des enjeux touristiques. Cette étude d'un montant avoisinant 40 000€ est pris en charge en totalité par l'Etat. Un comité de pilotage est mis en place et la prochaine réunion est prévue le 5 avril.

5-8 : Fleurissement de la commune : Sur un plan stratégique et économique, il est proposé d'attendre l'automne pour procéder à la plantation de fleurs sur les quais car des doutes sont émis quant à la possibilité d'arroser les plantations au printemps et en été face à la sécheresse annoncée. En attendant, il est proposé de semer des graines de jachère fleurie qui demande moins d'eau que les plantations prévues. Certains parterres de fleurs seront néanmoins aménagés à certains endroits stratégiques de la commune.

5-9 : Inauguration PCC : L'inauguration de la mise en lumières des Petites Cités de Caractère et de la réhabilitation des quais Louis Tardy est prévue samedi 08 avril prochain à 20h, place de la

Coutume. C'est aussi l'occasion de lancer la saison estivale. La communication de cette manifestation est faite via les réseaux sociaux et la presse. La commune aura l'honneur d'accueillir Mme DENOUES, Présidente du Département.

5-10 : Repas des aînés : Il est prévu le samedi 1^{er} avril, à midi, à la salle des fêtes. Madame la Maire demande aux élus d'être présents à la rencontre des aînés et d'aider au bon déroulement de ce moment de convivialité.

5-11 : Urbanisme-centre-bourg : La place de l'église est rendue piétonne le dimanche de 10h à 13h mais ne fait pas l'unanimité des administrés. Par conséquent, Madame la Maire propose de rendre piétonne cette rue uniquement d'avril à octobre et de la laisser ouverte les autres mois de l'année.

Aussi, la mise en route de la zone bleue démarre au 1^{er} avril pour s'achever au 31 octobre de l'année.

5-12 : Elus : Une réunion publique présentant les actions menées par les élus depuis leur élection en 2020 est prévue le 27 avril prochain à 20h.

5-13 : Terre de jeux : Suite à la commission « Terre de jeux » du mercredi 08 mars dernier, les actions menées à l'occasion des jeux olympiques 2024 avancent.

5-14 : Interventions d'élus :

* **Virginie LEONARD :** Un contrôle effectué par la CAF au SIVU concernant le domaine de la petite enfance s'est très bien passé (facturation, documents administratifs...). Déjeuner organisé au restaurant scolaire de Magné avec l'élue référente afin d'avoir un avis sur les aspects techniques et matériels de l'organisation des repas.

* **Benoît LALERE :** La commune de Coulon s'est portée candidate pour participer à un Atlas sur la Biodiversité Communale (guide ABC) auprès du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et a été retenue. Benoît LALERE précise que cet atlas est un inventaire des milieux et espèces du patrimoine naturel de la commune. Le coût de réalisation est de 6 000€ réparti sur 3 exercices comptables. La dotation pour la protection de la biodiversité que la commune perçoit sert à financer notamment ce projet.

* **Patrick CARTIER :** Une nouveau décor va voir le jour prochainement à l'occasion de Pâques dans le centre-bourg au niveau de la scène actuellement décorée.

* **Fabrice BERJONNEAU :** 2 permis de construire sont déposés : celui pour le futur projet de la COOP rue André Cramois et celui des futurs ateliers techniques municipaux.

* **Marie LE CHAPELAIN :** Réunion organisée avec les services de la CAN en présence du personnel scolaire et de la responsable enfance-jeunesse du centre social culturel pour mettre en place le tri des déchets au restaurant scolaire et dans les classes. Deux composteurs sont installés à côté du restaurant scolaire. L'idée est de faire participer les enfants au tri de leurs déchets et de les rendre responsable par des actions quotidiennes.

La commune de Coulon a candidaté dans le cadre de l'appel à projet « Mon jardin bourdonne » lancé par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et a été retenue parmi les 20 candidatures reçues. C'est un programme européen qui tend à favoriser la protection des abeilles sauvages. Il s'agit de créer un espace communal favorable aux pollinisateurs sauvages.

* **Dominique GIRET :** Préparation du budget en cours, réunion des finances prévue le 21 mars.

- Les essais de la mise en lumière sont prévus le 07 avril, veille de l'inauguration.
- Pas de date de mise en route de l'antenne Télécom.
- Mise en route de la nouvelle station d'épuration prévue fin 2023.

* **Béatrice MORIN :** L'arrêté préfectoral concernant les feux de plein air (artifice, camps...) est en cours de modification.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 20.

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance
Patrick CARTIER

Réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2023

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal

- 1-1 Finances : Tarifs 2023 : Redevance stationnement camping-cars : modification
- 1-2 Finances : Tarifs 2023 : Camping municipal : tarif par nuit – modification
- 2-1 Personnel communal : CDG 79 – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 2 à la Convention
- 2-2 Personnel communal : Renouvellement contrat PEC/CUI rattaché aux services techniques
- 2-3 Personnel communal : Dispositif « Argent de poche »
- 2-4 Personnel communal : Dispositif « chantier jeunes loisirs »
- 3-1-1 Questions diverses : Travaux-Grand projets / Modification du plan de financement pour la reconstruction des ateliers techniques municipaux
- 3-2-1 Questions diverses : Patrimoine-Immobilier / Acquisition terrain « les Petits Près »
- 3-3-1 Questions diverses : Conseil municipal / Conseil d'écoles : modification de la composition
- 3-4-1 Questions diverses : Culture-animation / Programmation et demande de subventions

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance
Patrick CARTIER